



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

EVALUATION A L'ENTREE EN SECONDE PROFESSIONNELLE COMPETENCES DE LECTURE

SEPTEMBRE 2015-

SEP ILES DU NORD

CONSIGNES DE PASSATION ET DE CODAGE A DESTINATION DES ENSEIGNANTS

Cette évaluation de lecture à l'entrée en seconde professionnelle ou première année de CAP prend sens dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan académique de prévention de l'illettrisme.

Son objectif est simple, elle vise le repérage des élèves en grande difficulté devant la lecture à l'entrée en seconde professionnelle ou en CAP et la caractérisation de ces difficultés.

Elle est de 30 minutes en seconde professionnelle et de 45 minutes en CAP et organisée en quelques exercices ciblant l'évaluation :

- ➔ du niveau des acquisitions lexicales (questions : 1 à 7)
- ➔ du niveau d'accès au code et au déchiffrage (questions : 8, 9,)
- ➔ du niveau de compréhension fonctionnelle (question : 10)

Le codage est volontairement simplifié : trois possibilités seulement sont offertes. L'évaluation est binaire (1 / 0) de manière à être extrêmement lisible et immédiatement exploitable.

- ➔ Le code 1 qui est un code de réussite
- ➔ Le code 0 qui est un code d'échec
- ➔ Le code SR qui indique l'absence de production de l'élève

Elle doit déboucher sur l'identification puis la prise en charge effective des élèves les plus fragiles devant la lecture dans le cadre des dispositifs prévus par la circulaire académique du 29 août 2014.

Un tableau de synthèse est mis à votre disposition afin de saisir les résultats dans chaque classe concernée.

NB : Les modalités de passation qui suivent ont été actées lors du dernier conseil d'administration

Deux phases de lecture sont proposées pour tenir du public essentiellement anglophone qui rencontre beaucoup de difficultés pour répondre aux compétences de lecture attendues.

Quand :

- *Phase 1 : le jour de l'accueil des élèves de seconde professionnelle.*
- *Phase 2 : dès que le professeur de français a corrigé la phase 1*

- **phase 1:** en complète autonomie (l'élève lit et répond seul aux questions)
- **phase 2:** les élèves qui présenteront moins de 60% de réponses exactes seront pris en charge par l'enseignant qui lira à haute voix le texte et les questions à la place de l'élève et en fonction des réponses pourra déjà dans un premier temps déterminer les difficultés spécifiques de chaque élève (déchiffrage non maîtrisé, langue, et autres).

Plus-value de l'identification des 3 langues :

Identifier des problèmes liés à la non maîtrise du français, plus que de véritable problème de lecture permettra d'envisager en aide individualisée ou en accompagnement, un travail type FLE (*l'élève peut être un bon lecteur dans sa langue maternelle*) et d'avoir à disposition des dictionnaires bilingues pour les élèves concernés.